



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

ÉTATS FINANCIERS
RÉSUMÉS
de l'exercice clos
le 30 juin 2019

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction.....	3
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés.....	4-5
État résumé de la situation financière	6
État résumé des résultats.....	7
État résumé de l'excédent (déficit) accumulé	8
Notes complémentaires aux états financiers résumés.....	9 à 26

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Rapport de la direction

Les états financiers de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice clos le 30 juin 2019 portant la signature électronique 8953864088, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.


La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Deloitte S.E.N.C.R.L /s.r.l, auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers de la commission scolaire du Chemin-du-Roy, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Deloitte S.E.N.C.R.L /s.r.l, peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Luc Galvani, Directeur général



Patricia Hinse, Directrice par intérim
Service des ressources financières

Trois-Rivières, le 15 octobre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Opinion

Les états financiers résumés, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2019 ainsi que les états résumés des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives incluses dans les notes complémentaires, sont tirés des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle de ces états financiers sur la base des critères décrits à la note 1 des états financiers résumés. Cependant, les états financiers résumés contiennent des anomalies équivalentes à celles des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

Les anomalies que comportent les états financiers audités sont décrites dans notre opinion avec réserves formulée dans notre rapport daté du 15 octobre 2019. Notre opinion avec réserves est fondée sur le fait que tel qu'il est mentionné dans la note 2 des états financiers, les contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles au montant de 12 693 559 \$ (14 112 245 \$ au 30 juin 2018), présentées à l'état de la situation financière, comprennent des paiements de transferts pour lesquels le transfert ne crée pas une obligation répondant à la définition d'un passif, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette dérogation nous a conduits à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré, comme ce fut le cas pour les états financiers de l'exercice précédent. La direction n'est pas en mesure de déterminer l'impact de cette dérogation. Nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des revenus de subventions d'investissement, du surplus (déficit) de l'exercice et à l'amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles présenté à l'état des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 juin 2019 et 2018, des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles aux 30 juin 2019 et 2018 et des surplus (déficits) accumulés aux 1 juillet 2018 et 2017 et aux 30 juin 2019 et 2018.

De plus, la Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers de l'organisme sans but lucratif Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades comme il est mentionné à la note 2. Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé du fait que la Commission scolaire a obtenu le contrôle et ce à partir de l'exercice clos le 30 juin 2015. Cette décision prise par la direction nous a conduits à exprimer une opinion modifiée sur les états financiers depuis cet exercice. Si le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades avait été consolidé, de nombreux éléments des états financiers ci-joints auraient été affectés. Les incidences de la non-consolidation sur les états financiers n'ont pas été déterminées, cependant des informations sont présentées à la note 16.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

Ni ces états financiers ni les états financiers résumés ne reflètent les incidences d'événements survenus après la date de notre rapport sur ces états financiers.

Les états financiers audités et notre rapport sur ces états

Nous avons exprimé une opinion avec réserves sur ces états financiers portant la signature électronique 8953864088 dans notre rapport daté du 15 octobre 2019.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités sur la base des critères décrits à la note 1.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (« NCA ») 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur les états financiers résumés ».

1

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 18 octobre 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A126351

État résumé de la situation financière

au 30 juin 2019

	A	B	C	D	
	2019	2018	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	-1 168 876,88	-393 613,87	-775 263,01	197%
01190	Placements temporaires (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	24 190 357,00	26 796 071,20	-2 605 714,20	-10%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	9 027 264,36	9 706 622,34	-679 357,98	-7%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	35 694 517,91	36 629 081,87	-934 563,96	-3%
01300	Taxe scolaire à recevoir	2 050 693,58	2 808 462,27	-757 768,69	-27%
01500	Débiteurs (page 23)	5 031 879,89	3 846 801,96	1 185 077,93	31%
01600	Stocks destinés à la revente	136 323,80	101 380,34	34 943,46	34%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	74 962 159,66	79 494 806,11	-4 532 646,45	-6%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	50 882 834,00	30 500 000,00	20 382 834,00	67%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	27 011 951,13	26 639 479,88	372 471,25	1%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00	0,00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	13 980 186,48	15 261 884,37	-1 281 697,89	-8%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	1 383 423,72	1 029 262,74	354 160,98	34%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	9 609 587,68	9 561 919,04	47 668,64	0%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	18 041 317,99	18 955 868,25	-914 550,26	-5%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	165 192 022,56	164 615 893,75	576 128,81	0%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	0,00	0,00	0,00	0%
03800	Autres passifs (page 36)	1 431 347,55	4 886 719,20	-3 455 371,65	-71%
00010	TOTAL DES PASSIFS	287 532 671,11	271 451 027,23	16 081 643,88	6%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-212 570 511,45	-191 956 221,12	-20 614 290,33	11%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	208 399 494,28	191 993 529,24	16 405 965,04	9%
01970	Stocks de fournitures	1 052 898,41	1 066 031,24	-13 132,83	-1%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	191 503,94	36 309,95	155 193,99	427%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	209 643 896,63	193 095 870,43	16 548 026,20	9%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	-2 926 614,82	1 139 649,31	-4 066 264,13	-357%

État résumé des résultats

Exercice clos le 30 juin 2019

	A	B	C	D	E	
	Budget 2019	Résultats réels 2019	Résultats réels 2018	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	174 158 457	179 542 590,28	166 461 852,77	13 080 737,51	8%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	1 399 158	1 672 457,45	1 401 363,22	271 094,23	19%
00040	Taxe scolaire (page 53)	37 234 084	37 570 173,98	41 654 661,07	-4 084 487,09	-10%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 369 282	1 315 416,67	1 442 990,00	-127 573,33	-9%
980	Ventes de biens et services (page 55)	15 484 648	17 581 474,16	16 245 126,15	1 336 348,01	8%
00060	Revenus divers (page 56)	3 798 565	3 685 044,13	3 836 077,73	-151 033,60	-4%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	675 718	1 658 052,30	651 391,48	1 006 660,82	155%
00000	Total des revenus	234 119 912	243 025 208,97	231 693 462,42	11 331 746,55	5%
CHARGES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	114 333 463	117 302 406,61	113 113 820,20	4 188 586,41	4%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	56 034 030	59 873 028,58	54 892 448,00	4 980 580,58	9%
30000	Services d'appoint (page 83)	25 824 460	26 754 804,18	25 444 280,37	1 310 523,81	5%
50000	Activités administratives (page 84)	8 346 964	8 471 385,46	8 011 528,83	459 856,63	6%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	23 891 803	24 757 690,73	24 792 060,97	-34 370,24	0%
70000	Activités connexes (page 86)	5 534 850	9 884 488,90	10 129 406,47	-244 917,57	-2%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	154 342	47 668,64	231 446,13	-183 777,49	-79%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	0,00	247 138,80	-247 138,80	-100%
00100	Total des charges	234 119 912	247 091 473,10	236 862 129,77	10 229 343,33	4%
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0	-4 066 264,13	-5 168 667,35	1 102 403,22	-21%

Les références des pages mentionnées ci-haut sont celles reliées aux états financiers complets présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le MEES.

Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers résumés.

État résumé de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2019

	A	B
	2019	2018
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	1 139 649,31	6 308 316,66
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
00030 Solde redressé	1 139 649,31	6 308 316,66
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-4 066 264,13	-5 168 667,35
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	-2 926 614,82	1 139 649,31

Les références des pages mentionnées ci-haut sont celles reliées aux états financiers complets présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le MEES.
Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers résumés.

1. Présentation des états financiers résumés

Les états financiers résumés comprennent des informations financières historiques qui sont tirées des états financiers complets et qui sont moins détaillées que ces derniers. Ils comprennent les états financiers complets correspondants, à l'exception de l'état de la variation de la dette nette, de l'état des flux de trésorerie, de la note 1 « Statut et nature des activités », des tableaux complémentaires, du détail de certains postes, du détail de la subvention de fonctionnement, du détail des allocations d'investissement et des informations de gestion. D'ailleurs, certaines notes font référence à des pages des états financiers complets, présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Pour obtenir une copie de ces états financiers complets, la demande doit être faite à la direction de la Commission scolaire Chemin-du-Roy.

2. Principales méthodes comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1 juillet 2018, la Commission scolaire a adopté la norme SP3430 intitulée Opérations de restructuration. Ce chapitre établit des normes sur la comptabilisation des opérations de restructuration et sur les informations à fournir à leur sujet par les cédants et les cessionnaires qui transfèrent et reçoivent respectivement des actifs ou des passifs ainsi que la responsabilité des programmes ou activités auxquels ils se rattachent. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Commission scolaire.

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier à l'exception du fait que certains paiements de transfert affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles ne créant pas d'obligations répondant à la définition d'un passif ont été comptabilisés à titre de contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles plutôt qu'aux résultats, tel qu'il est mentionné dans la méthode comptable « Subventions et contributions reportées », et que la Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers d'un organisme sans but lucratif qu'elle contrôle (pour plus de détails voir la note 16).

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), le passif au titre des sites contaminés et les passifs dans le cadre des éventualités. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent du découvert bancaire.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Passifs

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse la norme environnementale.
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés.
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Commission scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs. Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la commission scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations et transformations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunications	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics sont capitalisées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus, qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement, sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MÉES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MÉES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

2. Principales méthodes comptables (suite)

Subventions et contributions reportées (suite)

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1 juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur 3 ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1 janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Subventions à recevoir

2019

2018

Subventions de fonctionnement à recevoir

Les subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les autres subventions sont présentées à la page 21 du rapport financier complet alors que les subventions provenant du gouvernement du Canada sont présentées dans le compte « Transfert du gouvernement du Canada » à la page 23 du rapport financier complet.

Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	16 573 903	\$	19 179 618	\$
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Canada	138 786		42 927	
	16 712 689	\$	19 227 612	\$

Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles

Le détail des différentes subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est présenté à la page 21 du rapport financier complet.

4. Emprunts temporaires

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier complet. Les acceptations bancaires et l'emprunt temporaire sont autorisés mensuellement par le MÉES. La marge de crédit autorisée est de 73 691 468 \$ (97 521 353 \$ au 30 juin 2018). L'emprunt temporaire porte intérêts au taux de 2,306 % (3,45 % au 30 juin 2018) et est garanti par le MÉES. L'acceptation bancaire, échéant le 4 juillet 2019, porte intérêts à un taux de 2,256 % (1,938 à 1,940 % au 30 juin 2018) et est garantie par le MÉES.

5. Crédoeurs et frais courus à payer

2019

2018

Salaires courus, déductions et charges sociales	17 450 758	\$	16 426 589	\$
Autres crédoeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	792 282		780 820	
Autres crédoeurs et frais courus - autres que Ministères et organismes du gouvernement du Québec	7 439 435		8 126 370	
Intérêts courus	1 329 477		1 305 701	
	27 011 952	\$	26 639 480	\$

6. Revenus reportés**Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles**

Le détail des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la page 32 du rapport financier complet.

7. Provision pour avantages sociaux

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier complet.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1 juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

8. Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire

	2019		2018
Emprunt de 8 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 52 347 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032 (surface synthétique CSAD)	5 948 349	\$	6 253 154 \$
Emprunt de 15 850 000 \$, remboursable par versements mensuels de 95 368 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032 (aréna CSAD)	10 836 935		11 392 240
Emprunt de 1 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 10 716 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,84 %, échéant en novembre 2033 (projet CSAD)	1 256 034		1 310 474
	18 041 318	\$	18 955 868 \$

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2020	961 800	\$
2021	1 016 769	
2022	1 072 163	
2023	1 130 575	
2024	1 190 239	
2025 et suivants	12 669 772	
	<u>18 041 318</u>	\$

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2019

9. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

2019

2018

Règles budgétaires

Billet de 1 485 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 495 000 \$ plus les intérêts au taux de 1,06 %, échéant en juin 2019	-	\$ 495 000	\$
Billet de 5 072 000 \$, remboursable par quatre versements annuels de 536 000 \$ et un versement final de 2 928 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,057 %, échéant en août 2019	2 928 000		3 464 000
Billet de 1 407 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 469 000 \$ plus les intérêts au taux de 1,148 %, échéant en juin 2020	469 000		938 000
Billet de 23 300 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 1 126 000 \$ et un versement final de 13 166 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,7812 %, échéant en septembre 2024	18 796 000		19 922 000
Billet de 16 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 660 000 \$ et un versement final de 10 560 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,177 %, échéant en septembre 2024	13 860 000		14 520 000
Billet de 28 950 000 \$, remboursable par huit versements annuels de 3 039 000 \$ et un versement final de 4 638 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,143 %, échéant en septembre 2025	22 872 000		25 911 000
Billet de 39 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 2 212 000 \$ et un versement final de 19 592 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,369 %, échéant en septembre 2026	35 076 000		37 288 000
Billet de 7 705 000 \$, remboursable par dix versements annuels de 689 000 \$ et un versement final de 815 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,367 %, échéant en décembre 2026	5 638 000		6 327 000
Billet de 27 884 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 1 654 000 \$ et un versement final de 12 998 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,905 %, échéant en septembre 2027	26 230 000		27 884 000
Billet de 15 000 000 \$, remboursable par vingt-trois versements annuels de 600 000 \$ et un versement final de 1 200 000 \$ plus les intérêts au taux de 4,940 %, échéant en juin 2034	9 600 000		10 200 000
Billet de 16 390 000 \$, remboursable par dix-sept versements annuels de 890 000 \$ et un versement final de 1 260 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,154 %, échéant en juin 2036	15 500 000		16 390 000
Billet de 11 731 000 \$, remboursable par vingt-quatre versements annuels de 469 000 \$, débutant en mars 2020, et un versement final de 475 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,99 %, échéant en mars 2044	11 731 000		-
Billet de 1 758 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 586 000 \$, débutant en mai 2020, plus les intérêts au taux de 1,797 %, échéant en mai 2022	1 758 000		-

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2019

9. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

2019

2018

Autres que les règles budgétaires

Billet de 3 500 000 \$, remboursable par dix versements annuels de 456 679 \$ incluant le capital et les intérêts au taux de 5,09 %, échéant en juin 2020 (surface synthétique CSAD)

434 338

847 367

Billet de 717 445 \$, remboursable par dix versements annuels de 82 887 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en décembre 2025

521 117

588 240

Billet de 947 494 \$, remboursable par dix versements annuels de 109 465 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en décembre 2025

688 214

776 858

166 101 669

165 551 465

Moins : coûts de transaction attribuables à l'émission d'un passif financier

(909 647)

(935 572)

165 192 022

\$

164 615 893

\$

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2020	15 916 139	\$
2021	12 088 937	
2022	12 093 182	
2023	11 511 536	
2024	11 516 003	
2025 et suivants	102 975 872	
	<u>166 101 669</u>	\$

10. Passif au titre des sites contaminés

Aucun passif au titre des sites contaminés n'a été constaté pour deux sites dont il n'a pas été possible d'évaluer les coûts de réhabilitation étant donné que des analyses sont à venir afin d'évaluer s'il y a des passifs environnementaux. Par conséquent, la Commission scolaire n'est pas en mesure de déterminer quelles mesures seront prises et ainsi, ne peut estimer raisonnablement les montants qu'elle pourrait possiblement assumer.

11. Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier complet.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles pour 2 561 821 \$ (13 582 624 \$ au 30 juin 2018) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 2 203 828 \$ (13 471 627 \$ au 30 juin 2018) pour des bâtiments et 357 993 \$ (110 997 \$ au 30 juin 2018) pour des aménagements. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au 30 juin 2019, le poste « créditeurs et frais courus à payer » inclut un montant de 2 113 643 \$ (4 126 191 \$ au 30 juin 2018) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie étant donné qu'il n'y a aucun effet sur la trésorerie.

12. Flux de trésorerie

	2019		2018
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à	6 580 297	\$	5 631 945
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à	550 231		457 719

13. Obligations et droits contractuels

Obligations contractuelles (charges)

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 9 549 310 \$ (16 913 013 \$ au 30 juin 2018) pour des contrats de construction, de rénovation d'école et d'aménagements de terrain à être réalisés jusqu'en juin 2022. Les versements pour les trois prochains exercices s'élèvent à :

2020	8 614 310 \$
2021	560 000 \$
2022	375 000 \$

- b) Un montant de 28 282 299 \$ (9 250 316 \$ au 30 juin 2018) pour des contrats de service et d'approvisionnement, échéant de novembre 2019 à mai 2024 pour le gardiennage, l'entretien ménager, la collecte des ordures, l'utilisation et location des photocopieurs, le déneigement et autres. Les versements pour les cinq prochains exercices s'élèvent à :

2020	10 988 708 \$
2021	8 771 361 \$
2022	8 317 164 \$
2023	177 593 \$
2024	27 473 \$

13. Obligations et droits contractuels (suite)

- c) Un montant de 110 865 166 \$ (12 030 641 \$ au 30 juin 2018) pour des contrats de transport scolaire échéant du mois de juin 2020 à juin 2027. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à:

2020	13 365 351 \$
2021	13 008 387 \$
2022	13 303 677 \$
2023	13 605 671 \$
2024	13 914 520 \$
2025 et suivantes	43 667 559 \$

- d) Un montant de 41 603 \$ pour des obligations découlant de certaines clauses de conventions collectives.

Les montants des obligations contractuelles présentés ci-dessus incluent la TPS non récupérée.

Droits contractuels (revenus)

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux droits contractuels suivants :

- a) Un montant de 17 613 206 \$ pour des baux, échéant en 2032. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à :

ÉCHÉANCIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et plus
<u>Droits contractuels avec des parties apparentées</u>						
Contrats de location-exploitation	288 917 \$	291 806 \$	294 725 \$	297 672 \$	300 648 \$	2 405 187 \$
<u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u>						
Contrats de location-exploitation	1 039 571 \$	1 044 769 \$	1 049 993 \$	1 055 243 \$	1 060 519 \$	8 484 154 \$
Total	1 328 488 \$	1 336 575 \$	1 344 718 \$	1 352 915 \$	1 361 167 \$	10 889 341 \$

14. Apparentés

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumise à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Commission scolaire. Les principaux dirigeants de la Commission scolaire aux fins de l'établissement des états financiers audités sont la direction générale, les commissaires et les membres du comité de direction.

Aucune transaction relativement au chapitre SP 2200 n'a été conclue entre la Commission scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Aussi, la Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier complet.

15. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2019.

	2019		2018
Débiteurs			
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 685 219	\$	1 419 049
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	299 064		209 721
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	594 409		368 966
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	4 459 242		4 102 930
Sous-total	7 037 934		6 100 666
Provision pour créances douteuses	(2 973 947)		(3 397 100)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	4 063 987	\$	2 703 566

15. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue fréquemment l'analyse de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins hebdomadaires en fonction d'un montant maximal autorisé par le MÉES.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

2019	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	50 882 834 \$	- \$	- \$	- \$	50 882 834 \$
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	16 187 666	340 452	50 705	-	16 578 823
Dettes à long terme	16 877 939	26 271 051	25 348 353	115 645 644	184 142 987
Provision pour avantages sociaux					
Vacances	2 336 996	-	-	-	2 336 996
Heures supplémentaires accumulées	1 016	-	-	-	1 016
Autres congés sociaux	80 515	-	-	-	80 515
Total	86 366 966 \$	26 611 503 \$	25 399 058 \$	115 645 644 \$	254 023 171 \$

15. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

2018	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	30 500 000 \$	- \$	- \$	- \$	30 500 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	16 955 209	327 949	52 991	.	17 336 149
Emprunts à long terme	13 853 347	27 873 645	24 283 456	118 496 885	184 507 333
Provision pour avantages sociaux					
Vacances	2 217 470	-	-	.	2 217 470
Heures supplémentaires accumulées	890	-	-	.	890
Autres congés sociaux	37 115	-	-	.	37 115
Total	63 564 031 \$	28 201 594 \$	24 336 447 \$	118 496 885 \$	234 598 957 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixes ou à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variables, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixes sont les prêts et les emprunts à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixes au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variables, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les dépenses de 508 828 \$ (305 000 \$ au 30 juin 2018).

16. Entité non consolidée

Le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades (CMDE) est un organisme qui exploite le Complexe sportif Alphonse-Desjardins (CSAD) dont les immeubles appartiennent à la Commission scolaire. Selon un contrat d'entente, le CMDE est mandataire pour une partie des activités de la Commission scolaire. Des éléments ont donc été réattribués dans les livres de la Commission scolaire. De plus, certaines activités réalisées par le CMDE ne doivent pas être réattribuées à la Commission scolaire, du fait qu'elles font partie de ses propres activités. Un contrat de gestion signé le 9 juillet 2018 entrant en vigueur le 1 juillet 2018, mentionne les responsabilités de chacune des parties ainsi que des différents éléments de reddition de comptes.

Au 30 juin 2019, parmi les neuf sièges du conseil d'administration de cet organisme, la Commission scolaire est représentée par cinq personnes (incluant un siège vacant au 30 juin 2019). La Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers de l'organisme sans but lucratif. Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé, du fait que la Commission scolaire a conservé le contrôle de celui-ci au cours de l'exercice.

Si le CMDE avait été consolidé, plusieurs éléments des états financiers de la Commission scolaire auraient été affectés. Les informations financières ci-dessous sont tirées des états financiers audités du CMDE pour l'exercice terminé le 30 juin 2019. Le CMDE applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Cependant, le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers audités du CMDE de l'exercice terminé les 30 juin 2019 et 2018 comporte des réserves qui sont fondées sur le fait qu'au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2014, le CMDE a retraité ses états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2013, car il jugeait que divers revenus et apports avaient été comptabilisés alors que ceux-ci n'étaient pas reliés à ses opérations. Lors de ses audits, l'auditeur indépendant n'a pas été en mesure d'obtenir d'éléments probants suffisants et appropriés concernant ces revenus et apports, mais le CMDE croit qu'il doit rembourser ces revenus et apports et a décidé de les comptabiliser dans les créditeurs et charges à payer. Par conséquent, l'auditeur indépendant n'a pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux créditeurs et charges à payer ainsi qu'aux passifs nets d'un montant de 1 532 506 \$ aux 30 juin 2019 et 2018, ainsi qu'aux passifs nets aux 1 juillet 2018 et 2017. En conséquence, il est impossible de déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés au passif à court terme et aux passifs nets présentés ci-dessous.

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU COMPLEXE MULTI-DISCIPLINAIRE LES ESTACADES
AU 30 JUIN**

ACTIF	2019		2018	
Court terme	2 052 992	\$	2 009 691	\$
Long terme	612 723		670 674	
TOTAL DE L'ACTIF	2 665 715	\$	2 680 365	\$
PASSIF				
Court terme	6 335 113	\$	6 482 526	\$
Long terme	145 615		221 543	
Passifs nets	(3 815 013)		(4 023 704)	
TOTAL DU PASSIF	2 665 715	\$	2 680 365	\$

16. Entité non consolidée (suite)

ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPLEXE MULTI-DISCIPLINAIRE LES ESTACADES

Exercice terminé le 30 juin	2018-2019			2017-2018			
	CMDE	CS	TOTAL	CMDE	CS	TOTAL	
TOTAL DES PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS DES PAVILLONS	(309 533)	959 271	649 738	370 809	369 172	739 981	\$
AUTRES REVENUS (CHARGES)							
SUBVENTIONS PARTENAIRES	-	-	-	-	62 500	62 500	\$
HONORAIRES DE GESTION - LIÉS AUX OPÉRATIONS	959 271	(959 271)	-	-	-	-	\$
HONORAIRES DE GESTION- ÉQUILIBRE	629 196	(629 196)	-	61 275	-	61 275	\$
UTILISATION ET LOCATION D'ÉQUIPEMENTS	-	-	-	-	-	-	\$
TOTAL DES AUTRES REVENUS (CHARGES)	1 588 467	(1 588 467)	-	61 275	62 500	123 775	\$
CHARGES D'EXPLOITATION							
DÉPENSES ADMINISTRATIVES	(945 803)	-	(945 803)	(631 213)	-	(631 213)	\$
CONTRIBUTION À LA FONDATION	-	-	-	120 000	-	120 000	\$
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(945 803)	-	(945 803)	(511 213)	-	(511 213)	\$
AMORTISSEMENTS							
IMMOBILISATIONS	(121 571)	-	(121 571)	(118 732)	-	(118 732)	\$
ACTIFS INCORPORELS	(2 869)	-	(2 869)	(4 170)	-	(4 170)	\$
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(124 440)	-	(124 440)	(122 902)	-	(122 902)	\$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	208 691	(629 196)	(420 505)	(202 031)	431 672	229 641	\$

Les résultats de la colonne « CS »(Commission scolaire) sont déjà inclus dans les présents états financiers de la Commission scolaire.

16. Entité non consolidée (suite)

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer de cet organisme sont les suivants :

	2019		2018	
Débiteurs				
Autres ventes de biens et services	4 040 182	\$	4 110 422	\$
Créditeurs et frais courus à payer	1 391 304	\$	1 173 186	\$

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par la Commission scolaire avec cet organisme au cours de l'exercice :

	2019		2018	
Revenus				
Ventes de biens et services	23 947	\$	14 241	\$
Revenus divers	421 418		528 357	
Total revenus	445 365	\$	542 598	\$
Dépenses				
Activités d'enseignement et de formation	3 943	\$	6 449	\$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	155 119		157 022	
Services d'appoint	7 898		8 049	
Activités administratives	-		7 500	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	126		79 426	
Activités connexes	1 591 217		308 094	
Total dépenses	1 758 303	\$	566 540	\$

Les opérations présentées ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

Les chiffres comparatifs ne sont pas redressés en fonction du contrat de gestion signé entre les deux parties le 9 juillet 2018, en vigueur le 1 juillet 2018.

Les dépenses n'incluent pas les taxes non récupérables pour fin de présentation.

17. Éventualités

- a) Plusieurs immeubles résidentiels et commerciaux de la région de Trois-Rivières sont touchés par la présence de pyrrhotite dans le béton. Cette substance peut provoquer le soulèvement et la fissuration de la dalle de l'immeuble, problématique retrouvée principalement du côté résidentiel et qui touche les immobilisations de la Commission scolaire utilisées par le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades. Des études et analyses périodiques sont entreprises afin de surveiller la situation et actuellement rien ne laisse entrevoir de détériorations importantes aux immeubles de la Commission scolaire. La valeur comptable nette des immobilisations utilisées par le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades est de 22 630 141 \$ en date du 30 juin 2019 (23 115 855 \$ en date du 30 juin 2018). La Commission scolaire ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Commission scolaire.
- b) La Commission scolaire a mandaté une firme pour faire la caractérisation des matériaux pouvant contenir de l'amiante dans ses bâtiments, ainsi que les mesures à prendre pour régler la situation. La Commission scolaire n'est pas en mesure de déterminer quelles mesures seront prises et ainsi, ne peut estimer raisonnablement les montants possiblement en cause.
- c) Le 3 octobre 2016, la Commission scolaire a reçu une demande introductive d'instance en dommages conjointement avec le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades et d'autres parties. Le montant réclamé est de 2 300 000 \$. Cette requête fait suite à une demande introductive d'instance datée du 1 avril 2016 entamée conjointement par la Commission scolaire et le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades et ce, pour un montant de 5 622 966 \$ contre diverses parties.

Le 27 février 2017, la Commission scolaire a reçu une demande introductive d'instance pour préjudices conjointement avec le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades et une autre partie. Le montant réclamé est de 1 100 000 \$.

Le 30 mars 2017, la Commission scolaire a reçu une demande introductive d'instance pour préjudices conjointement avec le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades et deux autres parties. Le montant réclamé est de 765 000 \$.

La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

18. Événement postérieur à la date du bilan

Le 1 octobre 2019, le Projet de loi no 40 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi vise principalement à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires.